

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0021773

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : **9741**

Société :

RAM 159929

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

MEZIANE MEHDI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. **060 70 680 393**

Total des frais engagés Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies et
Chirurgie des Yeux
237, Bd Abou Choaib Doukkali Btg.1
Sidi Maârouf 4 Casa -Tél.:0522 828 812
INPE: 091114546

Cachet du médecin :

Date de consultation : **09/01/2023**

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

VIE quotidien + maladie

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08/05/2022	CS	2500/-	Dr. MOUSSAOUI Kassima Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux 237, Bd Abou Choaib Doukkali Etg 1 Sidi Maarouf La Casablanca - Tel: 0522 828 812 INPE: 091114546	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE KASSIMA HAY EL FIDA - Casablanca Tél: 0522 28 02 25	9/5/23	79,00

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

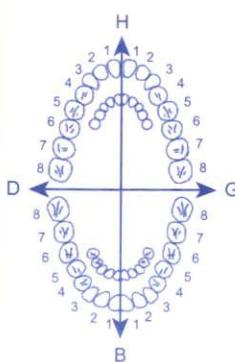
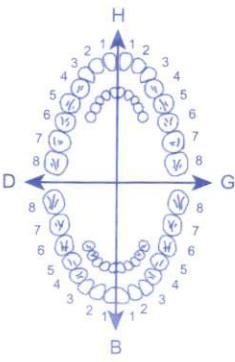
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D Optometriste Opticien Optométriste 63 Rue Ismaïla Cassa	9/5/23					670,-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			COEFFICIENT DES TRAVAUX
	H	25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 G	B	
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Moussaoui Karima



الدكتورة موساوي كريمة

Spécialiste des Maladies & Chirurgie des Yeux

Cataracte (Phacoémulsification)

Chirurgie des voies Lacrymales

Lentilles de contact-Strabisme

Angiographie - Laser

جراحة العيون

مسالك الدموع

الليزر

طب حول

LOT 0280222
PPC 2025 02
DHS 79,00



Casablanca, le

29/05/2023 الدار البيضاء؛ في:

N-A-D Optic
Opticien Optométriste Casablanca
63 Rue régulière Casablanca

Astiane Jeloui

1 Lentile
00

+3.50(+3.50, 10°)

or: +3(+3, 10°)

Lentile

00: +3 (add)

+3

or

pure verre

1 etage ab

petit

79.00

Dr. MOUSSAOUI Karima
Spécialiste des Maladies et
Chirurgie des Yeux
237 Bd Abou Chouib Doukkali Etg. 1
Casablanca - Tél : 05.22.82.68.12
الدار البيضاء - الهاتف :
IF : 45304040 - ICE : 00184490000013 - INPE : 091114546

PHARMACIE Nasse, Dr. H. Zahrhoul
El Fida, Hay El Masjid Rue 48 N° 1
Tél. 0522 828 812 Casablanca

un autre regard
sur vos yeux



OPTICIEN
LUNETTIER
CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° : N° 000887

Casablanca, le : 9-05-2023

Mme / Mr : MEZIANE NEHDI

Dr :

VL

OD :

OG :

VP - Add

OD :

OG :

Prix Monture

1200,-

DH

Prix Verres

1200,-

DH

Total à payer :

6700,-

DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Septembre

Cachet et signature

Ryad Rappi

M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue Rguibat Casa

Cachet et signature

63 Rue Rguibat Bourgogne Casablanca - Tél : 05 22 29 55 36

Capital : 100,000 - Patente : 35402703 - IF : 47232711 - RC : 6123

ICE : 0002642590000069